

EXOTY'S

Resto kréol
Rhumerie Bar
Soirées à thèmes,
anniversaires, banquets, ...
Espace Léman 3
4, route Impériale
74202 Anthy-sur-Léman
Tél. : 04 50 73 94 52
exotys@orange.fr
www.exotys.fr Facebook/exoty's



① ... ⑭ : Liste des Allergènes à la fin

Nos Options:

- Légumes crus à croquer avec sauces.

Menu 25€50

Accras de Morue ①③④⑦ et/ou
Samosas ①⑥⑩, avec Saladine ③⑩⑫

Massalé Poulet,

Ou Colombo Poulet,

Ou Rougail Saucisse,

Ou Carry Poisson au Curcuma ④⑦

Accompagnement :

Riz, Achards de Légumes

Assiette Gourmande

Moelleux chocolat ①③⑦,
et Gâteau Patate Douce ①③⑦,
et Rocher Coco ③⑦

Shooter de Rhum Arrangé

MENUS GROUPE

À partir de 10 personnes



Boissons (non incluses avec les menus)

Apéro :

Planteur (1L)	30€00
Planteur sans alcool (1L)	16€00
Planteur sans alcool (20cl)	4€50

Vins : Rouge_Merlot, Rosé_Teres, Blanc_Chardonnay

le verre (10cl)	3€50
La carafe	8€50_50cl ou 12€50_100cl

Menu 30€50

Gambas Flambées à l'Anis et
Gingembre ②,
Avec Saladine ③⑩⑫

Massalé au Filet de Bœuf,
Ou Crevettes au curry ②⑦,
Ou Tranche de Requin
aux Baies Roses ④⑦

Accompagnement :

Riz, Achards de Légumes

Assiette Gourmande

Moelleux chocolat ①③⑦,
et Gâteau Patate Douce ①③⑦,
et Rocher Coco ③⑦

Shooter de Rhum Arrangé

Différents thèmes / animation gratuite

(Nous sommes à votre écoute, étudions toute proposition)

- Initiation salsa, bachata, ou kuduro,
- Ambiance musicale : Afro latino Zouk
- Karaoké et/ou Blind Test
- Écran disponible pour diffusion diaporama ou autres...



EXOTY'S

Resto kréol
Rhumerie Bar
Soirées à thèmes,
anniversaires, banquets, ...
Espace Léman 3
4, route Impériale
74202 Anthy-sur-Léman
Tél. : 04 50 73 94 52
exotys@orange.fr
www.exotys.fr Facebook/exoty's

MENUS GROUPE
À partir de 10 personnes



MENU VÉGÉTARIEN

Menu 20€00

Salade de la Chef ③⑩⑫

Colombo de Légumes

Accompagnement :

Riz, Achards de Légumes

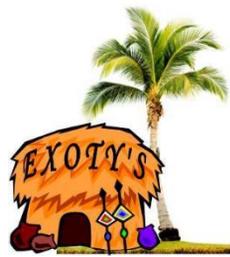
Assiette Gourmande

Moelleux chocolat ①③⑦,

et Gâteau Patate Douce ①③⑦,

et Rocher Coco ③⑦

Shooter de Rhum Arrangé



Substances ou Produits pouvant provoquer des allergies ou intolérances

① **Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales**, à l'exception des :

Sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (1)

Maltodextrines à base de blé (1)

Sirops de glucose à base d'orge

Céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole

② **Crustacés et produits à base de crustacés**

③ **Œufs et produits à base d'œufs**

④ **Poissons et produits à base de poissons**, à l'exception de :

La gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes

La gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin

⑤ **Arachides et produits à base d'arachides**

⑥ **Soja et produits à base de soja**, à l'exception :

De l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (1)

Des tocophérols mixtes naturels (e306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja

Des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja

De l'ester de stanol végétal produit à partir de starols dérivés d'huiles végétales de soja

⑦ **Lait et produits à base de lait** (y compris le lactose), à l'exception :

Du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole

Du lactitol

⑧ **Fruits à coque**, à savoir : amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de Macadamia, ou du Queensland, et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole

⑨ **Céleri et produits à base de céleri**

⑩ **Moutarde et produits à base de moutarde**

⑪ **Graines de sésame et produits à base de graines de sésame**

⑫ **Anhydride sulfureux et sulfites** en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO₂ total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant

⑬ **Lupin et produits à base de lupin**

⑭ **Mollusques et produits à base de mollusques**

(1) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.

